Jean Marie MORALES

EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Inscrit au Tableau de l'Ordre
des Experts-comptables de Montpellier

Association ACCES

3 RUE DES AIRES

34570 PIGNAN

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE DU 1ER JANVIER 2018 AU 31 DECEMBRE 2018

1. RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS
2. RAPPORT SPECIAL

Cabinet Jean Marie MORALES
PARC 2000 – 84 rue Maurice BEJART 34080 Montpellier Téléphone : 04.48.20.04.20 Télécopie : 04.48.20.04.17

JEAN-MARIE MORALES

Expert-Comptable - Commissaire Aux Comptes
Inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Montpellier

Association ACCES

3 RUE DES AIRES

34570 PIGNAN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2018

Présenté à l'Assemblée Générale du 1er Juillet 2019

N° SIRET: 321 450 975 00057 - TVA intra : FR83 321 450 975 - APE: 6920Z
Parc 2000 – 84, rue Maurice Béjart 34080 Montpellier - Tél.: 04 48 20 04 20 - Fax: 04 48 20 04 17 - Email: contact@moralesauditconseil.fr
Membre d'une association de gestion agréée acceptant à ce titre le règlement des honoraires par chèque libellé à son nom

Aux Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ACCES relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

- ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er Janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'attribution définitive des subventions obtenues en 2018. Il en résulte que l'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de poursuite des activités concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs, pourrait s'avérer inappropriée si ces subventions n'étaient pas reconduites.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes de votre Association, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de justification particulière.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et évènements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montpellier,
Le 17/06/2019

Jean-Marie MORALES
Commissaire aux Comptes

JEAN MARIE MORALES
COMMISSAIRE AUX COMPTES
84, rue Maurice Béjart
34080 MONTPELLIER
Tél. 04 48 20 04 20 ; Fax : 04 48 20 04 17

ASSOCIATION ACCES

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018 — Présenté en Euros — Edité le 01/07/2019

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	15 184	10 927	4 257	0,72	5 170	0,84
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations	60		60	0,01	60	0,01
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	3 025		3 025	0,51	3 025	0,49
TOTAL (I)	***18 269***	***10 927***	***7 342***	1,24	***8 255***	1,34
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés	7 440		7 440	1,25	8 160	1,33
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel	1 000		1 000	0,17	361	0,06
. Organismes sociaux					157	0,03
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	111 046		111 046	18,71	112 388	18,25
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	466 479		466 479	78,60	486 390	79,00
Charges constatées d'avance	149		149	0,03		
TOTAL (II)	**586 114**		**586 114**	98,76	**607 455**	98,66
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	***604 383***	***10 927***	***593 455***	100,00	***615 710***	100,00

ASSOCIATION ACCES

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018 — Présenté en Euros — Edité le 01/07/2019

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Report à nouveau	396 599	66,83	383 454	62,28
Résultat de l'exercice	-10 431	-1,75	13 145	2,13
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecarts de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL(I)	***386 168***	65,07	***396 599***	64,41
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	22 292	3,76	30 174	4,90
TOTAL (II)	***22 292***	3,76	***30 174***	4,90
FONDS DEDIÉS				
. Sur subventions de fonctionnement				
. Sur autres ressources				
TOTAL(III)				
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	9 462	1,59	8 989	1,46
Autres	42 324	7,13	46 739	7,59
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	133 209	22,45	133 209	21,64
TOTAL(IV)	***184 995***	31,17	***188 937***	30,69
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	**593 455**	100,00	***615 710***	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

COMPTE DE RÉSULTAT

COMPTE DE RÉSULTAT	France	Exportation	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois) Total	%	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois) Total	%	Variation absolue (12 mois)	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Ventes de marchandises								
Production vendue de biens								
Prestations de services	7 440		7 440	100,00	14 453	100,00	-7 013	-48,51
Montants nets produits d'expl.	***7 440***		***7 440***	100,00	***14 453***	100,00	***-7 013***	-48,51
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			316 888	N/S	330 039	N/S	-13 151	-3,97
Cotisations								
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs								
Autres produits			1	0,01			1	N/S
Reprise sur provisions, dépréciations			7 882	105,94	17 325	119,87	-9 443	-54,50
Transfert de charges			2 839	38,16	6 952	48,10	-4 113	-59,15
Sous-total des autres produits d'exploitation			***327 609***	N/S	***354 316***	N/S	***-26 707***	-7,53
Total des produits d'exploitation (I)			***335 049***	N/S	***368 769***	N/S	***-33 720***	-9,13
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Exédent transféré (II)								
PRODUITS FINANCIERS:								
De participations			1	0,01	1	0,01		0,00
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif								
Autres intérêts et produits assimilés			2 652	35,65	2 656	18,38	-4	-0,14
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (III)			***2 653***	35,66	***2 657***	18,38	***-4***	-0,14
PRODUITS EXCEPTIONNELS:								
Sur opérations de gestion			1	0,01	37	0,26	-36	-97,29
Sur opérations en capital								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Total des produits exceptionnels (IV)			***1***	0,01	***37***	0,26	***-36***	-97,29
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			***337 703***	N/S	***371 464***	N/S	***-33 761***	-9,08
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT			***-10 431***	-140,19			***-10 431***	N/S
TOTAL GENERAL			***348 133***	N/S	***371 464***	N/S	***-23 331***	-6,27
CHARGES D'EXPLOITATION:								
Achats de marchandises								
Variations stocks de marchandises								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements								
Autres achats non stockés			4 321	58,08	3 449	23,86	872	25,28
Services extérieurs			30 196	405,88	29 951	207,23	245	0,82
Autres services extérieurs			19 614	263,63	22 068	152,69	-2 454	-11,11
Impôts, taxes et versements assimilés			1 170	15,73	1 357	9,39	-187	-13,77
Salaires et traitements			205 267	N/S	206 832	N/S	-1 565	-0,75
Charges sociales			85 408	N/S	87 331	604,24	-1 923	-2,19
Autres charges de personnel								
Subventions accordées par l'association								

COMPTE DE RÉSULTAT

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements	2 155	28,97	1 504	10,41	651	43,28
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations						
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations						
.Pour risques et charges : dotation aux provisions			5 756	39,83	-5 756	-100,00
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées						
Autres charges	1	0,01	71	0,49	-70	-98,58
Total des charges d'exploitation (I)	***348 133***	N/S	***358 319***	N/S	***-10 186***	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Déficit transféré (II)						
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilères placements						
Total des charges financières (III)						
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Total des charges exceptionnelles (IV)						
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)						
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	***348 133***	N/S	***358 319***	N/S	***-10 186***	-2,83
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT			***13 145***	90,95	***-13 145***	-100,00
TOTAL GENERAL	***348 133***	N/S	***371 464***	N/S	***-23 331***	-6,27

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL						
CHARGES :						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Prestations						
Personnel bénévole						
TOTAL						

ANNEXES ASSOCIATIONS 2018

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 588 437,31 E.

Le résultat net comptable est un déficit de 10 430,58 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 28/06/2019 par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 1999, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, et n° 99-03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthodes des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euros.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes. Le mode de calcul est indiqué ci-après.

Annexes Associations 2018 (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	13 942	1 242		15 184
Immobilisations financières	3 085			3 085
TOTAL	**17 027**	**1 242**		**18 269**

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles **TOTAL II**				
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	7 931	1 074		9 005
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	841	1 081		1 922
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III	8 772	2 155		10 927
TOTAL GENERAL (I+II+III)	**8 772**	**2 155**		**10 927**

Si l'association dispose pour l'exercice de son activité d'immobilisations sans en être propriétaire (prêt à usage, crédit-bail), une information les concernant est à donner si leur importance le justifie.

Fournir une explication en cas de reprise exceptionnelle d'amortissement. Les éléments significatifs ou importants peuvent être précisés.

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	110 888
Autres produits à recevoir	115
TOTAL	111 003

Annexes Associations 2018 (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds associatifs

Postes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds associatifs sans droit de reprises:				
Valeur du patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apport sans droit de reprise				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par organisme (1)				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves:				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves (2)	383 454	13 145		396 599
SOUS TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I)	**383 454**	**13 145**		**396 599**
Fonds associatifs avec droit de reprises:				
Apport avec droit de reprise				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés assortis d'une obligation ou d'une condition				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Résultat sous contrôle de tiers financeurs				
Subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
SOUS TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (II)				
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I+II)	**383 454**	**13 145**		**396 599**

Report à nouveau avant répartition du résultat

Nature du report à nouveau	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées - à l'exercice - aux exercices ultérieurs		
Report à nouveau non affecté à des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau des activités propres de l'association		396 599
SOLDE		**396 599**

Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions obligatoires similaires	30 174			22 292
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL (II)	**30 174**			**22 292**
TOTAL GENERAL (I+II)	**30 174**			**22 292**
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles			7 882	

Description des éléments significatifs ou importants

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	9 462	9 462		
Dettes fiscales et sociales	42 324	42 324		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	133 209	133 209		
TOTAL	**184 995**	**184 995**		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	5 018
Dettes fiscales et sociales	27 471
Autres dettes	
TOTAL	**32 489**

Annexes Associations 2018 (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Subventions reçues et fonds dédiés

Justifier l'emploi des fonds provenant de toutes les subventions accordées au cours de l'exercice écoulé.

Justifier le mode de comptabilisation retenu pour chaque type de subventions en fonction de leur nature et affectation.

Subventions d'exploitation

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	Montant notifié N	Montant perçu N	Montant restant à percevoir en N+1	Montant perçu d'avance en N	Montant perçu d'avance en N-1
CONSEIL GENERAL	AME	249 626	174 738	74 888		
CONSEIL GENERAL	AOP	60000	42 000	18 000		
	TOTAL	**309 626**	**216 738**	**92 888**		

Eléments significatifs ou importants

Annexes Associations 2018 (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Le montant provisionné dans les comptes de l'association au titre des engagements pour l'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 22 292 E.

Les calculs retenus pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont basés sur:

- le salaire en fin de carrière
- les droits accumulés en fin de carrière : méthode rétrospective proratisée sur l'ancienneté
- la quotité de droits cumulés en fin de carrière basée sur la convention collective
- le départ volontaire ou à l'initiative du salarié
- l'âge de départ à la retraite : 62 ans
- le taux d'actualisation retenu : 0.95 %
- le taux moyen des charges sociales : 45 %

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	2	
Non cadres	4	
TOTAL	**6**	**0**

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 5 040 E.

JEAN-MARIE MORALES

Commissaire Aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Montpellier

Association ACCES

3 RUE DES AIRES

34570 PIGNAN

RAPPORT SPECIAL

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos au 31/12/2018

Présenté à l'Assemblée Générale du 1er Juillet 2019

N° SIRET: 321 450 975 00057 - TVA intra : FR83 321 450 975 - APE: 6920Z
Parc 2000 – 84, rue Maurice Béjart 34080 Montpellier - Tél.: 04 48 20 04 20 - Fax: 04 48 20 04 17 - Email: contact@moralesauditconseil.fr
Membre d'une association de gestion agréée acceptant à ce titre le règlement des honoraires par chèque libellé à son nom

Aux Adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention soumise aux dispositions de l'article L612-5 du Code de commerce.

Fait à Montpellier,
Le 17/06/2019

Jean-Marie MORALES
Commissaire aux Comptes

JEAN MARIE MORALES
COMMISSAIRE AUX COMPTES
84, rue Maurice Béjart
34080 MONTPELLIER
Tél. 04 48 20 04 20; Fax : 04 48 20 04 17